

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 13 mai 2024** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre une entrée charretière de 23 mètres de longueur alors que le règlement de zonage pour les commerces et industries exige un maximum de 10 mètres pour 50 stationnements et moins, soit une dérogation de 13 mètres.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 369 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 540, rue J-O-Forest à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété des Équipements SPM inc.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 25^e jour du mois d'avril 2024.

(Original signé)

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier